



LA SEMAINE ECONOMIQUE EN BREF

No: 19-04/15 Avril 2015

UN APERÇU SYNTHETISÉ DE L'ACTUALITÉ ECONOMIQUE REALISÉ PAR LA
DIRECTION DES ETUDES, DE L'INFORMATION ET DE LA PROMOTION ECONOMIQUES (DEIPE)
REDACTION: SERVICE DES ETUDES, DE LA PROSPECTIVE ET DE LA VEILLE ECONOMIQUES

SOMMAIRE :

• A LA UNE

AMELIORATION DE LA PRODUCTION LOCALE DU CIMENT AU CAMEROUN

• EN BREF

PROJET DE CONSTRUCTION DES COMPLEXES DE STOCKAGE DES PRODUITS AGRICOLES

CACAO: TRANSFORMATION LOCALE DANS LE SUD OUEST

MARCHÉS PUBLICS: 12 BANQUES RETENUES POUR LES CAUTIONS

TITRES PUBLICS: NOUVEL EMPRUNT

ANNUAIRE STATISTIQUE 2014 DE L'EMPLOI PUBLIE PAR LE MINEFOP

L'AGENCE DE PROMOTION DES PME LANCE SES ACTIVITES

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE L'AGENCE DE PROMOTION DES ZONES ECONOMIQUES

GUERRE CONTRE BOKO HARAM: LES ENTREPRISES DE L'EXTREME NORD TOUCHÉES

AMELIORATION DE LA PRODUCTION LOCALE DU CIMENT AU CAMEROUN

Depuis trois semaines, les opérations de production ont été effectivement lancées à la cimenterie Dangote de Douala, la capitale économique du Cameroun. Les produits de la 3^{ème} cimenterie du milliardaire nigérian Aliko Dangote seront commercialisés dans les tout prochains jours sur l'ensemble du territoire camerounais.

La fiche des prix indique que le ciment Dangote sera vendu au consommateur final à Douala, au prix de 4450 FCfa le sac de 50 Kg. Soit 150 FCfa de moins que le prix du sac de ciment produit par Cimencam (4600 Fcfa), et 50 FCfa de plus que le ciment Cimaf (4400 Fcfa), produit localement par le Marocain Addhoha.

D'un million de tonnes au départ, ce sont finalement 1,6 million de tonnes de ciment qui sortiront annuellement des équipements de Dangote Cement Cameroun, selon les statistiques révisées au terme de l'implantation de l'usine. En clair, le groupe Dangote a lancé sa cimenterie camerounaise avec une production égale à celle des Cimenteries du Cameroun (Cimencam), filiale du groupe Lafarge, qui a été en situation de monopole sur le marché du ciment au Cameroun pendant près de 50 ans.

INVESTISSEMENT:

Avec un investissement d'environ 50 milliards de francs Cfa, la cimenterie Dangote de Douala, emploiera permanemment 77 Camerounais, 11 expatriés et environ 250

ouvriers temporaires chaque mois. Elle contribuera surtout à porter la production nationale de ciment de 2,1 millions de tonnes à 3,7 millions de tonnes, permettant ainsi de couvrir la demande nationale et d'exporter vers les pays de la sous-région.

Capacité actuelle de production locale de ciment en tonnes	
Usine	Quantité
CIMENCAM	1 600 000
CIMAF	500 000
DANGOTE	1 600 000
Total	3 700 000

Importation du Ciment en tonnes	
Année	Quantité
2014	1 247 415
2013	1 033 234
2012	572 128
2011	561 190

Source: Mincommerce

Officiellement, la demande de ciment au Cameroun est estimée à environ 2 millions de tonnes, mais le Ministère des Mines et de l'Industrie et du Développement Technologique projette cette demande à 8 millions de tonnes en 2015, avec le lancement de nombreux projets structurants.

EN BREF

PROJET DE CONSTRUCTION DES COMPLEXES DE STOCKAGE DES PRODUITS AGRICOLES

Le manque criard d'infrastructures de stockage et même de conditionnement des produits alimentaires est une situation très préoccupante qui entraîne de pertes post-récoltes de près de 25% au niveau de certains sites au Cameroun. Le MINEPAT a entrepris de construire des complexes de conditionnement, de stockage et de commercialisation des produits agricoles. Ce projet vise à améliorer la sécurité alimentaire et les revenus des producteurs et consommateurs. La ministre des Marchés Publics

(MINMAP) cocontractant pour le compte du MINEPAT, maître d'ouvrage, a récemment lancé un appel d'offres pour la construction et le contrôle technique des travaux desdits complexes. Les villes de Kyé-Ossi, Mvangan, Foubot et Mbouda ont été choisies pour la phase pilote qui s'étalera sur trois ans.

Les complexes seront accessibles aux agriculteurs, aux commerçants et aux consommateurs, cependant, la priorité sera donnée aux coopératives de producteurs et autres organisations paysannes. Le prix de stockage d'une tonne de produit est estimé à 10 000 FCFA par an.

CACAO: TRANSFORMATION LOCALE DANS LE SUD OUEST

L'organisation néerlandaise de développement (SNV) a offert à une coopérative de 700 planteurs de cacao dénommée: KONYE AREA FARMER'S COOPERATIVE (KONAFSCOOP) une unité de transformation du cacao. Cette unité constituée de deux tables en aluminium inoxydable, une décortiqueuse, un grilleur, une machine à écraser, un broyeur à métaux, un presseur et un thermostat va permettre de produire la pâte à tartiner, le beurre et la poudre de cacao nécessaire à l'alimentation des ménages.



MARCHÉS PUBLICS: 12 BANQUES RETENUES POUR LES CAUTIONS

Le Ministère des Finances a publié la liste actualisée des établissements bancaires et organismes financiers autorisés à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics au Cameroun.

Douze (12) structures ont été retenues parmi lesquelles Afriland First Bank (AFB), la Banque Atlantique Cameroun (BACM), la Banque internationale du Cameroun pour l'épargne et le crédit (BICEC), Citi Bank N.A. Cameroon. Font également partie des sélectionnés : la Commercial Bank of Cameroon (CBC), Ecobank Cameroun (EBC), la National Financial Credit bank (NFC-Bank) de même que la Société commerciale de banque-Cameroun (CA-SCB), la Société générale Cameroun (SGC), la Standard chartered bank Cameroon (SCBC), l'Union bank of Cameroon PLC (UBC) et l'United Bank for Africa (UBA). Trois compagnies d'assurance ont également été sélectionnées, il s'agit de Chanas Assurances, Activa Assurances et Zenithe Insurance.

Les entreprises titulaires d'un marché d'un montant inférieur à 30 millions de F, peuvent être dispensées de l'obligation de fournir le cautionnement définitif ou la retenue de garantie.

TITRES PUBLICS: NOUVEL EMPRUNT

Au cours du 2^{ème} trimestre 2015, le Trésor public camerounais a annoncé des opérations d'émissions de titres publics sur le marché de la Banque des Etats de l'Afrique centrale (BEAC), pour un montant total oscillant entre 45 et 55 milliards de francs Cfa, selon le calendrier transmis à la banque centrale par le ministère camerounais des Finances. Les premières opérations d'émission d'obligations du Trésor (OTA) de durées de maturité respectives de 2 et 3 ans consistera à mobiliser des sommes comprises entre 5 et 10 milliards Fcfa. Le premier trimestre a été consacré uniquement aux émissions de bons du Trésor (BTA), qui sont plutôt des titres de créances de court terme (52 semaines de maturité au plus). La première opération des trois prochains mois est de mobiliser 5 milliards de francs Cfa.

ANNUAIRE STATISTIQUE 2014 DE L'EMPLOI PUBLIE

Le Ministre de l'Emploi et de la Formation Professionnelle a présenté le 09 Avril 2015 à Yaoundé, l'annuaire statistique de l'emploi et de la formation professionnelle. Les données relatives à l'emploi ont été collectées et traitées avec l'appui de l'Institut National des Statistiques (INS), l'Observatoire National de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (ONEFOP) et de la Cellule des études de la prospective et des statistiques du MINEFOP. Selon ce document de 79 pages, l'on note que 283 443 emplois ont été créés en 2014. Par ailleurs les emplois créés en 2012 et 2013 sont respectivement de 160 000 et 224 712 emplois.

L'AGENCE DE PROMOTION DES PME LANCE SES ACTIVITES

La structure chargée de la promotion des petites et moyennes entreprises a tenu son premier conseil d'administration le 31 Mars 2015 à Yaoundé, sous la présidence effective du Ministre des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat.

Ce conseil consistait à mettre en œuvre le plan de fonctionnement des diverses structures de l'APME ainsi qu'à élaborer une politique des ressources humaines et un organigramme pour permettre le lancement effectif de la structure et assurer l'encadrement des PME camerounaises.

L'APME sera le bras séculier de la banque de telle sorte que lorsqu'une jeune entreprise sollicite un crédit auprès de la banque des PME ou de toute autre banque, qu'elle puisse certifier que cette entreprise est en mesure de rentabiliser ce prêt et de le rembourser. L'Agence va occuper ses locaux à Tsinga à Yaoundé.

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE L'AGENCE DE PROMOTION DES ZONES ECONOMIQUES

Le Président de la République, Son Excellence Monsieur Paul BIYA a signé le Décret N° 2015/178 du 06 avril 2015 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de promotion des zones économiques en abrégé "APZE". L'Agence est un établissement public administratif

doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. Son siège est fixé à Yaoundé. Les Antennes peuvent être créées; en tant que de besoin, sur l'étendue du territoire national sur délibération du Conseil d'Administration. Des Bureaux peuvent être créés dans les pays étrangers, en tant que de besoin, par un arrêté du Président de la République.

L'Agence est placée sous la tutelle technique du Ministère en charge de l'Economie et sous la tutelle financière du Ministère en charge des Finances. L'agence a pour mission d'assurer la supervision et le développement des zones économiques du Cameroun.

L'Office National des Zones Franches Industrielles (ONZFI) va continuer à mener ses activités jusqu'à la mise en place des organes de l'Agence.

GUERRE CONTRE BOKO HARAM: LES ENTREPRISES DE L'EXTRÊME NORD TOUCHÉES

Face au chômage technique forcé de 279 employés de cinq entreprises, des arriérés de salaire allant de 10 à 17 mois concernant 339 salariés de sept structures, des menaces de compression pouvant toucher des centaines de travailleurs dans plusieurs entreprises, des réductions de salaires unilatérales sans observation des procédures légales et réglementaires en vigueur, des licenciements abusifs de 127 entreprises, un forum social des entreprises de l'Extrême Nord a regroupé mardi 07 Avril 2015 dans la salle de conférences de la CNPS de Maroua, les employeurs, les employés, les autorités administratives, municipales, traditionnelles et religieuses pour un brainstorming afin d'examiner le diagnostic présenté par la Délégation Régionale du Ministère du Travail et de la sécurité sociale.

A la lumière des huit exposés d'experts dans le domaine du travail, des débats et des travaux en commissions qui ont constitué les temps forts de ce forum, les opérateurs économiques de l'Extrême Nord ont plaidé pour un allègement des mesures fiscales. La mise en œuvre des résolutions de ce forum devraient contribuer de manière significative à stabiliser les dysfonctionnements observés jusque-là dans certaines structures et surtout à protéger certains emplois existants.

SOURCES:

A LA UNE: AMELIORATION DE LA PRODUCTION LOCALE DU CIMENT AU CAMEROUN: Cameroon Tribune 10815/ 7014 du 07/04/2015
<http://www.camerpost.com/ciment-loffre-se-consolide-de-plus-en-plus-au-cameroun-07042015/>
<http://www.investiraucameroun.com/tags/cimaf>

EN BREF:

PROJET DE CONSTRUCTION DES COMPLEXES DE STOCKAGE DES PRODUITS AGRICOLES : Cameroon Tribune 10815/ 7014 du 07/04/2015
 CACAO: TRANSFORMATION LOCALE DANS LE SUD OUEST: Cameroon Tribune 10817/ 7016 du 09/04/2015

MARCHÉS PUBLICS: 12 BANQUES RETENUES POUR LES CAUTIONS: Cameroon Tribune 10816/ 7015 du 08/04/2015

TITRES PUBLICS: NOUVEL EMPRUNT: Cameroon Tribune 10816/ 7015 du 08/04/2015

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE L'AGENCE DE PROMOTION DES ZONES ECONOMIQUES : Cameroon Tribune 10814/ 7013 du 06/04/2015

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE L'AGENCE DE PROMOTION DES ZONES ECONOMIQUES: Cameroon Tribune 10815/ 7014 du 07/04/2015
<http://presidencecducameroun.com/news/?lang=fr&mode=newsdetails&id=3776>

GUERRE CONTRE BOKO HARAM: LES ENTREPRISES DE L'EXTRÊME NORD TOUCHÉES: Cameroon Tribune 10817/ 7016 du 09/04/2015

